

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTESOrgane du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des CulturesN° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.15 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Les gazettes, ces jours derniers, avant parlé de grèves agricoles, dans la Brie, le Cambrésis, le Nord et même le Midi, dans les grands pays de vignobles.

Et c'était point des paysans qui faisaient la grève sur l'as (de foin) rapport qui vendant leurs produits trop bon marché, que ça payant quasiment pu la main-d'œuvre...

C'est leurs compagnons, les gars de fermes, les ouvriers agricoles, qui se croisant les bras, juste au moment des grands travaux, ou que y avait point une minute à perdre — suivant les conseils des jolis meneurs.

Les conseillers, hélas, sont point toujours les payeurs. Et c'est pas les usines, où c'est qui aura de pus en pus de chômage, qui leur fera gagner leur pain, ou leur « kilo » de pinard !

N'empêche que les mauvaises idées gagnent du terrain. C'est comme le chiendent ou l'ivraie dans l'épave. C'est comme les doryphores, dans les champs de patates... Ren qu'en une matinée, région d'Avesnes-le-Sec, plus de 80 ouvriers agricoles ont cessé le boulot. En Seine-et-Marne, dans six communes, sur les ordres de la C. G. T., les comités communistes ont déclenché une « grève intégrale » — allant même jusqu'à suspendre les soins à des animaux. Au nord de Cambrai, plusieurs milliers de betteraviers ont déserté les fermes...

A la vérité, ces grèves n'avaient rien de professionnel. Aussi, les employeurs et bon nombre de leurs ouvriers, étant décidés à point se laisser intimider, à sauver les récoltes et les bêtes. Charbonnier est maître chez lui ! C'est dans des cas semblables qu'on voit se manifester la plus belle des solidarités : Des cultivateurs des régions ouestines, délaissant leur propre travail, pour venir panser les bêtes, chez ceusses qui sont en peine et assurer le ravitaillement en lait. Certains, dans l'arrondissement de Melun, avant fait ainsi 150 kilomètres, pour tirer les vaches !

Alors, on croie rêver, quand c'est qu'on lit, comme dans « Le Petit Journal » rapport à la semaine de 40 heures dans les campagnes : « Pour que le bon sol de France puisse supporter, sans périr, ce nouveau palier du progrès social — qui sera d'ailleurs le bienvenu pour des millions d'humbles travailleurs — il faut d'abord développer le machinisme rural. Il importe de livrer à la disposition des petits propriétaires les instruments perfectionnés qui permettront aux bras de nos solides paysans d'accomplir plus vite le même travail... »

V'la belle turette qu'on nous chante c'te refrain ! Pour sûr, les instruments agricoles avant leur utilité... Mais c'est tout juste dans ces plaines du Nord, de Seine-et-Marne et du Midi, où que le machinisme était le plus perfectionné, que les salariés se mettant en grève ! C'est point les bras qu'avant besoin de mécaniques — mais les mécaniques qu'avant besoin de bras !

Et d'un moins jolote esprit...

maître Jeannot

Sous la botte...

Asservis hier au libéralisme économique, les paysans le seront plus durement encore demain à l'étatisme intégral, s'ils n'y prennent garde ni se ressaisissent.

I. — L'ÈRE DU LIBÉRALISME

Dans le libéralisme prévalait, dans une certaine mesure, le système D, cher au cœur du trouper français et de ceux qui l'ont été, trois ans, deux ans, la durée légale et même quatre ans et demi de plus et n'en sont pas tous — malheureusement — revenus. Sous le couvert fallacieux du slogan « loi de l'offre et de la demande », dominaient les puissances financières et les trusts internationaux contrôlant tous les marchés agricoles : celui de la terre d'abord, celui du blé, celui du bétail, du lait, pour ne parler que des principaux. Maîtres de la finance et des marchés internationaux, une poignée de métèques étudiaient les combinaisons les plus fructueuses, s'assuraient le concours ou la neutralité des gouvernements et manœuvraient ensuite, au moyen de l'argent tout puissant, les bourses financières et commerciales des nations sur lesquelles ils avaient jeté leur dévolu.

II. — LA COOPÉRATION AGRICOLE

Pour se défendre les agriculteurs créèrent des coopératives, ou profitèrent des efforts des coopérateurs, ce qui leur permettait de « voir venir » et de s'estimer plus « débrouillards » que les autres. En tout état de cause, même les agriculteurs avertis, ceux qui s'avaient des coopératives convaincus et dévoués, n'arrivaient qu'à défendre médiocrement, par ce moyen, leurs intérêts matériels. Au-dessus d'eux, contre eux, souverain, s'exerçait la loi de l'offre et de la demande, la demande étant concentrée entre quelques mains, l'offre des cultivateurs, restant multiple, incoordonnée et indisciplinée, surtout dans les périodes, toujours les mêmes, où se font les gros règlements ruraux.

Que ce soit individuellement, que ce soit même « coopérativement », l'agriculteur ne vend pas ses produits, n'est pas maître de fixer ses prix de vente en fonction de ses prix de revient (qu'il ignore). Il subit les prix qu'on lui offre, les prix dont les mercantiles sont faites en dehors de lui, contre lui, les prix qu'il ne cesse de fausser par son abstention des marchés.

En cherchant à défendre leurs intérêts matériels sur le seul plan économique, les cultivateurs n'ont pas fait hier la moitié du chemin qu'ils eussent dû parcourir pour donner à leur profession la considération qu'elle mérite ; pour s'assurer à eux-mêmes, par l'exercice de cette profession, la possibilité de vivre dans des conditions normales, d'élever dignement leur famille, d'installer leurs enfants, d'occuper dans la société une place honorable, compatible avec le rôle de premier plan qu'ils assument.

III. — LE SYNDICALISME OUVRIER

Le libéralisme économique est atteint dans ses œuvres vives. Le capitalisme qui l'exerce est critiqué et menacé. A l'individualisme outrancier, œuvre de la grande Révolution, on veut aujourd'hui substituer le collectivisme intégral. Moins de cent ans après cette Révolution, le code a dû reconnaître le droit aux professions de s'unir et de se syndiquer, le droit par conséquent, pour les élites, de faire œuvre d'initiative et d'effort personnels pour une œuvre de solidarité sociale.

Un demi-siècle s'est à nouveau écoulé. L'arme du syndicalisme fut utilisée de façon différente dans les milieux qui s'en servaient.

Les milieux ouvriers l'utilisèrent pour la concentration des masses sur le terrain de la lutte des classes. Se défendant de contrarier l'esprit, ni le texte du statut légal des syndicats, qui interdisait toute action politique, les chefs du mouvement syndical ouvrier se doublèrent de représentants parlementaires, apôtres du maxisme. Par les moyens parlementaires, par la pression extraparlamentaire, de plus en plus accentuée, des masses ouvrières, ils voulurent et conquièrent le pouvoir, en cinquante ans, sur les partis bourgeois alourdis de l'esprit et du

XIX^e siècle ! Individualisme excessif, désir immédiat des richesses, matérialisme et manque de sens social.

Ces tendances fâcheuses, elles avaient trouvé leur expression dans le libéralisme économique servi par le régime capitaliste.

Cette ambiance philosophique, la doctrine économique à laquelle elle donna naissance, le régime institué pour la mettre en œuvre, les abus parfois criants auquel donna lieu ce régime, autant de causes qui facilitèrent l'éclosion de la mystique syndicaliste ouvrière et provoquèrent la réaction des masses organisées.

IV. — LE SYNDICALISME AGRICOLE

Parallèlement l'action du syndicalisme agricole s'exerçait sur un plan beaucoup plus modeste, s'attachant à faire gagner un peu d'argent aux syndiqués par les services matériels rendus, et à se créer un fonds de propagande par le fonctionnement des organismes économiques qu'il aimait.

Soucieux de ne toucher en rien aux questions politiques bien qu'accusé toujours « d'en faire », le syndicalisme agricole se garda longtemps de toute action de propagande ou de défense professionnelle qui put être interprétée comme une critique ou une attaque contre l'état de choses établi.

Cette défense de l'intérêt général de la profession, peu d'agriculteurs y eurent en dehors d'elles restrictions, la plupart l'appréhendèrent. C'est que la défense dans l'ordre social et économique, comporte l'établissement d'un programme professionnel d'existence et d'évolution, la liberté d'apprécier et de juger les actes contraires à la profession, la liberté de communiquer ses impressions aux syndiqués ; elle comporte, après examen des situations, la recherche des motifs qui les ont provoqués ; elle comporte l'établissement des mesures propres à remédier aux erreurs, aux fautes, aux attaques, d'où qu'elles viennent, contre les droits reconnus à la profession agricole ou inhérents à son exercice.

Elle comporte la notion des devoirs vis-à-vis des autres professions, vis-à-vis de l'Etat, arbitre tout désigné de l'harmonie corporative, seule capable d'assurer la prospérité à la Nation, la sécurité et le bien-être à ses populations. Voilà l'œuvre plus utile que nos syndicats agricoles auraient pu poursuivre. Etait-ils à même de le faire ? Avaient-ils auprès de leurs troupes isolées, disséminées, ignorantes des contingences économiques et politiques, des moyens d'action analogues à ceux des syndicats ouvriers ? Pouvait-ils obtenir des moyens financiers de même nature ? Certainement pas... N'étaient-ils pas justifiés à rechercher dans le

fonctionnement des organismes économiques les moyens d'action que les agriculteurs hésitaient à leur donner par esprit d'économie mal comprise ? Faut-il leur reprocher de ne pas y avoir réussi ?

Autant de points d'interrogation formulés dont la solution n'a d'intérêt qu'en vue de la conduite à régler pour l'avenir.

V. — LES PAYSANS ASSUJETTIS AUX CONSOMMATEURS URBAINS

Or, ce ne sont plus aujourd'hui seulement les intérêts matériels des paysans qui sont menacés. Ce n'est pas seulement sur les formules à adopter pour les mieux défendre que nous aurions à discuter avec les Pouvoirs publics. Non, ce sont nos libertés familiales et professionnelles elles-mêmes qui sont menacées ; ce sont nos moyens d'existence qui sont compromis ; c'est dans notre façon de vivre, de cultiver nos fermes, c'est dans nos rapports entre propriétaires, fermiers et domestiques que l'Etat prétend arbitrairement s'immiscer.

Non seulement l'Etat refuse la primauté à la profession agricole, mais il entend la faire servir à la réalisation de son plan doctrinal marxiste. La politique, dite sociale, inaugurée en faveur exclusive d'une classe, celle des ouvriers urbains, il faut que cette classe ne puisse en contester les bienfaits. Pour cela il faut assujettir les producteurs aux consommateurs, pour que la vie n'augmente pas au-delà des limites assignées, pour qu'il reste quelque chose à l'ouvrier sur les avantages qu'on lui a consentis.

L'organisation des « loisirs forcés » pour les travailleurs salariés citadins, correspond l'organisation du « travail forcé » et « sans limite » pour les propriétaires, fermiers, et métayers exploitants, pour tous les travailleurs agricoles non salariés, qui, engageant leurs capitaux, leur responsabilité, courant les risques climatiques et atmosphériques pour leurs récoltes, épidémiques et accidentels pour leurs troupeaux, arrachent à la terre qu'ils aiment une « rémunération » d'autant plus incertaine qu'ils interviennent de moins en moins dans la fixation de leurs prix de vente.

(LIRE LA SUITE EN 3^e PAGE)

Cette semaine :

**La Lutte
contre les Ennemis
des Cultures**

LA DÉFENSE LAIITIÈRE ET BEURRIÈRE

LA VENTE DU LAIT les jours fériés

ORDRE DU JOUR DE L'UNION
CENTRALE DES PRODUCTEURS
DE LAIT

Les délégués de l'Union Centrale des Producteurs de lait, réunis en Assemblée générale le 30 mai, pour examen des conséquences et difficultés qu'entraînerait pour eux, comme pour le consommateur, une fermeture totale et obligatoire des épiceries le détail les jours fériés.

Après avoir entendu le rapport de leur président sur ses conversations, démarches et enquêtes précédentes et l'en avoir pleinement approuvé.

Après avoir observé sans étonnement toutefois, la liberté avec laquelle on voudrait déjà disposer d'eux dans des prévisions en cours, à ce sujet,

Décident :
De rajuster aux circonstances leur ordre du jour exprimé en août dernier en présence de 500 délégués de 33 communes intéressées à cette production laitière.

« En ce qui concerne la livraison du lait les dimanches, lundis ou jours de fête, les producteurs, en raison de la situation déjà fort précaire de l'agriculture et des préjudices qu'une fermeture totale et obligatoire des épiceries leur procurerait immédiatement, demandent, et souhaitent vivement, dans l'intérêt général et pour la bonne harmonie, que la vente du lait reste effective dans les épiceries de détail au moins trois heures chaque matin des jours précités, et dans toute la ville de Nantes. »

Ils ajoutent que, partisans très respectueux de la liberté individuelle d'ouverture ou de fermeture pour chaque épicerie, quand bon lui semble, ils ne sauraient admettre, en aucun cas et sous aucune forme, que soit porté atteinte au droit des producteurs de vendre directement leurs produits à la clientèle, qu'ils s'efforceront toujours, et de toutes façons, de satisfaire et approvisionner en toutes circonstances.

Le Président,
R. DE LA BRETONNIÈRE.

Excès industriels

Si tout le monde fait de l'acier et de la cotonnaide, et si personne ne fait de pain, c'est aussi absurde que si tout le monde composait des poèmes lyriques.

J. Bainville.

Pour la Production du bon Lait à la Ferme

Les Chemins de fer de l'Etat organisent, cette année, dans le cadre de la Foire Commerciale et Agricole de Nantes (1^{er}-12 juillet) une exposition en faveur de la production du lait à la ferme et de ses dérivés immédiats : la crème et le beurre.

Devant être réalisée avec le concours du Comité National du Lait, cette manifestation est placée sous le patronage de la Société d'Encouragement à l'Industrie Laitière, des Services Agricoles et de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure.

Elle aura, pour but essentiel, l'éducation des producteurs, en leur montrant comment ils devraient procéder pour récolter, conserver ou transformer le lait dans de bonnes conditions d'hygiène, ceci dans leur propre intérêt comme dans celui du consommateur.

Cet enseignement, effectué au moyen de tableaux attrayants, sera heureusement complété par une présentation importante de matériel de laiterie à recommander dans les petites et moyennes exploitations, pour lesquelles les principales Maisons fabriquant ce matériel sont appelées à collaborer.

Ajoutons qu'une section spéciale sera réservée au Contrôle laitier, dont l'utilité s'avère chaque jour plus manifeste pour l'obtention, à peu de frais, d'un lait riche en matières grasses.

Enfin, au cours de cette manifestation, les agriculteurs seront conviés à écouter des conférenciers éminents qui leur traiteront du Contrôle laitier, de l'hygiène du lait et de la fabrication rationnelle du beurre.



COMITÉ DU LAIT DE PARIS : Il vient d'être constitué, entre les Comités de l'Aisne, Ardennes, Aube, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Oise, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme et Yonne, un Comité du Lait de la région de Paris. Il sera chargé d'étudier toutes mesures techniques du marché du lait et de procéder à toutes enquêtes.

OIGNONS ÉTRANGERS : Le contingent d'oignons, autres que les oignons à repiquer, ouvert à l'importation par arrêté du 26 mars 1937, est porté à 46.500 quintaux.

UN LAROUSSE GASTRONOMIQUE : Sous la forme pratique d'un Larousse et avec un luxe merveilleux d'illustrations en noir et en couleurs, un maître de la cuisine française, M. Prosper Montagné, met, aujourd'hui, sa science à la portée des maîtres de maison et leur montre comment l'art de bien manger peut être accessible à tous.

UN FESTIVAL DE MUSIQUE aura lieu le 13 juin à la Chapelle-Henlin. Il groupera 400 musiciens de la Fédération Musicale Bretonne-Anjou.

EN ALLEMAGNE, par décret du 6 mars 1937, la culture de la vigne vient d'être réglementée. La corporation de l'Agriculture est chargée de son application.

Scolarité et Agriculture

L'année supplémentaire de scolarité prescrite par la loi du 9 août 1936, peut être, dans les campagnes, la source d'une lourde gêne pour les parents.

Le ministre de l'Éducation Nationale, par lettre du 2 mars au président de l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'Agriculture, a donné à ce sujet des apaisements.

Aux termes de la loi du 11 août 1936, qui modifie celle du 23 mars 1882, les enfants âgés de 12 ans révolus, qui sont occupés à des travaux agricoles, pourront être dispensés de la fréquentation scolaire sur la demande de leurs parents, pendant des périodes de temps dont le total ne pourra dépasser 12 semaines par an.

C'est une disposition qu'il est bon que les familles connaissent.

Les Aviculteurs et le Chiffre d'affaires

Certains aviculteurs ignorent qu'ils sont redevables de la taxe sur le chiffre d'affaires. Un de nos lecteurs, spécialisé dans l'élevage du poulet de chair, s'est vu inquiéter par le Fisc, qui lui réclame la taxe depuis 1934.

Nous jugeons utile de leur fournir ci-dessous quelques précisions : L'aviculteur qui achète des œufs pour les faire couvrir, qui élève et engraisse les volailles sorties des couveuses et se borne à vendre les produits de son élevage est, ou non, redevable de l'impôt sur le chiffre d'affaires, suivant que les volailles sont, ou non, nourries principalement avec les produits autres que ceux de l'exploitation de l'aviculteur ou les élève.

Le redevable du chiffre d'affaires doit faire, dans les 15 jours à partir de celui où il a commencé à exercer sa profession, une déclaration à l'Administration des Contributions Indirectes. Il doit remettre chaque mois un relevé des affaires faites pendant le mois précédent.

L'Administration peut réclamer les droits pendant trois ans à compter du jour où ce dépôt devait être fait. Le taux a été de 0 fr. 55 % jusqu'au 1^{er} août 1934 et de 2 % depuis cette date jusqu'au 1^{er} janvier 1937. Depuis le 1^{er} janvier 37, le taux est de 6 %, si la vente dépasse 300.000 fr. par an, et de 2 % si elle est inférieure à cette somme.

Par application du décret du 27 janvier 1937, tout redevable devait faire, avant le 15 février, une déclaration au receveur des Contributions Indirectes.

Brillante journée de clôture au Concours Hippique de Nantes



La magnifique reprise des Ecuyers, Maîtres et Sous-Maîtres de Saumur, avec leurs merveilleux chevaux sauteurs, qui déchaînèrent les applaudissements du public dimanche dernier.

Cliché Phare de la Loire.

LA LUTTE contre les ennemis des cultures

Les Rats et les Souris, les Campagnols et les Mulots

Il n'est personne dans les campagnes qui n'ait eu plus ou moins à souffrir des ravages causés par les rats et les souris. Tantôt c'est à la ferme ou dans ses dépendances que ces rongeurs opèrent, tantôt c'est aux meules et aux fruits qu'ils s'attaquent ; mais ici ou là, les dégâts sont toujours importants. Pour les uns et les autres, les procédés de destruction sont nombreux. Les quatre plus usités sont la prise au piège, la chasse au ratier, l'empoisonnement et l'asphyxie. En ce qui concerne les deux premiers moyens, il ne nous appartient pas de donner des conseils particuliers : toute la science consiste à avoir un bon chien ou un bon piège. Mais il en est autrement des deux autres procédés. D'abord, nous engagerons nos lecteurs et l'avis se reporte à la destruction de tous les ennemis de nos cultures — à n'user du poison qu'avec prudence et, en principe, le moins possible.

En effet, l'appât destiné à un animal nuisible peut être absorbé par un animal domestique. Aussi est-il plus sage d'employer des moyens moins dangereux dont nous allons indiquer quelques-uns :

Il y a d'abord l'assiette au plat. C'est celui qui est employé par la Ville de Paris pour la destruction des rats dont ses égouts sont infestés. Il est fort simple et efficace. Dans le local que fréquentent les rongeurs, on place un récipient contenant un mélange à parties égales de chaux pulvérisée et de farine qu'on saupoudre légèrement de sucre. A défaut de chaux, on peut employer du plâtre. Puis, à proximité, on met un plat contenant de l'eau. Quand les animaux se sont repus du mélange en question, ils boivent avidement et la chaux formant corps dans leur estomac, ils sont promptement foudroyés.

Il y a aussi l'empoisonnement causé par des petits morceaux de sucre qu'on aura fait brûler en partie à la flamme d'un bec de gaz, qu'on disposera sur le passage des rongeurs. Les morceaux de bouchon ou d'éponge, gros comme une noisette, frittés dans la graisse, sont très bons également en ce qu'ils sont indigestes par les rats et les lèvent promptement, mais il faut avoir soin de les placer à des endroits où les chiens et les chats ne puissent pas les atteindre car pour eux-mêmes le résultat serait aussi funeste.

Il y a enfin le virus raticide découvert par Pasteur et vendu à l'Institut qui porte son nom. Il a pour effet de donner aux souris et aux rats une maladie contagieuse qu'ils se communiquent entre eux et qui les fait mourir promptement.

Nous indiquerons à présent les procédés d'empoisonnement les plus efficaces. On obtiendra un poison foudroyant en mélangeant trois parties de scille et une partie de sucre en poudre qu'on aromatisera avec de l'essence de fenouil. On conservera ce mélange dans un vase bien bouché, car la poudre de scille ne tarderait pas à fermenter si elle était exposée à l'air. Au moment d'employer, on en jette une pincée sur du fromage, de la farine, du beurre, de la graisse ou de la viande. Les rats et les souris en sont très friands. Les animaux domestiques, qui détestent l'odeur du fenouil, n'y touchent pas.

On peut également faire, avec 125 grammes de mie de pain et 70 grammes de nitrate de mercure cristallisé, un mélange qu'on divisera en pilules qui seront répandues dans les lieux infestés.

Le poison le plus couramment employé est celui connu dans le commerce sous le nom de mort-aux-rats, mord-boyaux, etc., et qui est à base de phosphore, arsenic ou strychnine.

En voici les formules : Soit la poudre anglaise ainsi composée : Strychnine pure 10 grammes, bleu de prusse vingt grammes et fécule de pomme de terre cent grammes. Ou bien la pâte phosphorée qu'on peut faire en mettant dans 400 grammes d'eau bouillante vingt grammes de phosphore qui se liquéfiera immédiatement. On ajoutera rapidement par petites fractions, 400 grammes de farine, en agitant avec un pilon de bois, puis 400 grammes de suif, 200 grammes d'huile de noix et enfin 50 grammes de sucre en poudre. On conserve cette pâte dans des pots fermant bien, hors de portée des enfants et des animaux domestiques, car c'est un poison violent. On s'en sert en l'étendant sur de petits morceaux de pain qu'on place dans les endroits fréquentés par les rats.

M. Héraud préconise enfin la pâte arsenicale dont voici la formule : graisse ou suif trente-deux grammes, farine seize grammes, acide arsénieux pulvérisé deux grammes, arandes de noix pulvérisées seize grammes, semences de fenouil confondues avec du sucre, un mélange le tout dans un mortier, assez chaud pour fluidifier en partie la graisse ou le suif.

Indiquons enfin qu'il est deux moyens excellents d'éloigner les rongeurs. L'un consiste à répandre de l'essence de menthe très forte, l'autre à verser un peu de chlorure de chaux en poudre sur les points fréquentés : les rats et les souris en ont une telle horreur qu'ils fuiront les locaux et n'y reviendront pas. Seulement ils s'en iront ailleurs...

Ces divers moyens conviennent pour se débarrasser des rats et des souris qui infectent les greniers, granges, écuries, étables ou poulaillers. Mais quand il s'agit de ceux qui s'attaquent aux meules ou bien aux céréales sur pied et aux semences comme le campagnol, et aux forêts comme le mulot, il faut opérer autrement.

On peut notamment les asphyxier par le sulfure de carbone. On bouche les trous par lesquels on voit les rats entrer et sortir, puis, dans l'un d'eux resté libre, on fait couler un peu de sulfure de carbone au moyen d'un tube de plomb évasé en forme d'entonnoir. Les rongeurs seront asphyxiés. Il ne faut pas employer ce procédé dans l'intérieur des habitations, car le sulfure sent mauvais et est inflammable.

On peut encore plonger des grains d'avoine amollis dans une solution de strychnine fortement colorée en rouge, puis sucrés avec de la saccharine pour masquer le goût amer du poison et enfin séchés et semés dans les endroits fréquentés par les rongeurs. Mais si la strychnine est particulièrement efficace, elle est chère et on peut obtenir à meilleur compte un aussi bon résultat en employant l'arséniate de potasse à quarante pour cent. Avec cent litres de cette solution on peut empoisonner trois cents litres d'avoine qui permettront de traiter deux ou trois hectares de champs.

Jean D'ARNAUD,
Professeur d'agriculture.

Attention au Doryphore

Depuis la fin d'avril, des sorties plus ou moins abondantes de doryphores ont été signalées en divers points du département. Les périodes de pluies, accompagnées d'un abaissement très sensible de la température ont pu ralentir momentanément l'invasion ; mais les journées chaudes et ensoleillées que nous subissons actuellement vont favoriser l'évolution du parasite.

Des études nombreuses qui ont été faites sur les traitements, il ressort :

1° Que les pulvérisations de bouillies arsenicales, malgré leurs inconvénients maintes fois signalés, constituent encore, à l'heure actuelle, l'un des meilleurs moyens de lutte dont on dispose.

Par leur grande toxicité et la persistance de leur action, les arsenicaux ont le double avantage d'être économiques et efficaces. Ils peuvent agir à titre préventif, en prévenant toute évolution des insectes dans un champ convenablement traité, et à titre curatif s'il s'agit d'invasion constatée dans un champ non traité.

Nous n'insisterons pas sur les précautions à prendre dans la manipulation de ces produits.

Nous relevons, dans une étude récente, que les arsenicaux, contrairement à ce qui a été répété, ne provoquent pas la mort du gibier. Des enquêtes très détaillées et poursuivies avec toute la rigueur désirable sont à cet égard nettement affirmatives.

La technique de la préparation des bouillies est aujourd'hui bien connue et nous rappellerons seulement qu'on emploie l'arséniate dipotassique ou l'arséniate de chaux à la dose de 250 grammes pour 100 litres d'eau. S'en rapporter d'ailleurs sur ce point aux indications fournies par le vendeur et lire attentivement les notices sur chaque boîte.

Rappelons, en outre, que la bouillie cupro-arsénicale permet de combiner le traitement contre le mildiou au

traitement contre le doryphore. Il suffit simplement d'incorporer la quantité d'arséniate nécessaire dans une bouillie bordelaise ou bourguignonne, telle qu'on la prépare pour la lutte contre le mildiou.

2° Que les poudrages ont fait l'objet, au cours de ces dernières années, d'un gros effort de mise au point et de propagation. Il ne faut voir aucune concurrence ni aucune opposition entre les pulvérisations et les poudrages. La préférence à donner à l'un ou à l'autre de ces méthodes est uniquement une question de circonstances, et nous estimons que ces deux méthodes judicieusement combinées doivent assurer la certitude dans le succès de la lutte contre le doryphore.

Les poudres offertes par le commerce sont à base de fluosilicate de baryum, de roténone ou contiennent à la fois ces deux produits. Elles agissent à la fois comme insecticide de contact et d'ingestion.

Leur efficacité dépend de leur teneur en principes actifs, et l'acheteur ne possédait jusqu'alors que des renseignements très imprécis à ce sujet. Cette situation vient d'être très heureusement modifiée par un décret du 11 mai 1937, qui oblige le fabricant à faire connaître la composition exacte, la dénomination du produit, sa provenance naturelle ou industrielle, etc.

Quant à leur emploi, il faut s'en rapporter aux indications fournies par le vendeur, notamment pour ce qui concerne la quantité de poudre à répandre. Celle-ci varie nécessairement avec la nature et le dosage des principes actifs qu'elle contient. L'épandage des poudres concentrées nécessite l'emploi d'une poudreuse spécialement conçue pour permettre la projection régulière d'une faible quantité de produit. Il existe actuellement des appareils parfaitement au point. Ajoutons que le poudrage doit être exécuté de préférence le matin à la

rosée, qu'il supprime des transports d'eau, qu'il est d'une exécution facile et rapide et qu'enfin les poudres sont, en général, beaucoup moins nocives pour l'homme et les animaux que les arsenicaux.

Par contre, l'effet toxique des poudres est plus court que celui des arsenicaux, ce qui peut obliger à multiplier exagérément les traitements à base de poudres. Enfin, ces dernières sont d'une consommation assez irrégulière, surtout s'il s'agit de poudres roténonées.

Rappelons, en outre, les méthodes générales de lutte qui peuvent être utilisées comme corollaires des précédentes : Ramassage systématique des insectes, des pontes et des larves, incinération des fanes lorsque l'invasion se trouve très fortement localisée sur quelques pieds seulement, et nous aurons ainsi précisé les moyens d'action à mettre en œuvre.

Nous ne parlons que pour mémoire des parasites animaux du doryphore, auxiliaires des cultivateurs, sur lesquels on ne peut compter d'une manière absolue, mais qui en détruisent un certain nombre. On cherche même, et avec un certain succès, à acclimater chez nous des ennemis naturels du doryphore, originaires d'Amérique.

Dans l'état actuel de nos connaissances, la lutte contre le doryphore est possible ; elle peut être réellement efficace, à la condition que les traitements soient pratiqués partout, et qu'il dépende de la bonne volonté de chacun de protéger à la fois ses champs de pommes de terre, tout en contribuant d'une façon générale à protéger par là même ceux des voisins.

A. CHAQUIN,
Directeur des Services agricoles
de la Loire-Inférieure.

M. LE BOT,
Professeur d'agriculture.

La Cochyliis et l'Eudémis

(Suite et Fin)

La lutte contre la cochyliis et l'eudémis a déjà fait couler des flots d'encre et le nombre de procédés essayés est immense. De toutes ces expériences, que devons nous retenir pour la pratique actuelle de la lutte et pour les perfectionnements à rechercher ?

On peut diviser les méthodes de lutte en trois grandes catégories :

a) la lutte contre les papillons ;

b) la lutte contre les chrysalides

c) la lutte contre les œufs et les larves.

a) LA LUTTE CONTRE LES PAPILLONS. — Comme une femelle pond 80 œufs environ, la destruction d'un seul papillon représente donc une opération intéressante contre les dégâts de la larve. Seulement il faudrait être sûr de pouvoir détruire le papillon avant qu'il ait la ponte. Jusqu'ici, les procédés employés n'ont donné que des résultats presque nuls dans le cas des appareils à rayons ultra violets, ou totalement insuffisants dans le cas des pièges appâts de divers modèles que l'on a préconisés. Néanmoins, le champ de recherches de ce côté est loin d'être épuisé, mais nécessiterait des connaissances très approfondies de la physiologie des insectes, des expériences longues et délicates.

Nous retiendrons seulement les pièges appâts (par exemple des petits pots remplis d'eau mélangée et vinaigrée suspendus dans les souches) comme méthode accessoire de destruction de l'insecte. Cette méthode est peu coûteuse et présente également un gros intérêt, comme nous le verrons plus loin, pour la fixation des époques de traitement.

b) LA LUTTE CONTRE LES CHRYSALIDES HIVERNANTES. — Elle a donné lieu également à des essais de produits et de méthodes variées. Cette lutte est difficile, l'enveloppe de l'animal à ce stade de son existence étant assez dure et résistante. Et puis les chenilles de la dernière génération se chrysalisent un peu partout, dans les échalas, les herbes sèches, etc. Il est difficile, même sur les souches de vignes, de pénétrer dans toutes les anfractuosités. Au printemps suivant, les quelques chrysalides épargnées donneront de rares papillons qui suffiront à contaminer le vignoble en première génération et à préparer ainsi les gros dégâts de la deuxième génération.

D'ailleurs les méthodes employées sont loin d'avoir donné des résultats suffisants. — Citons, pour mémoire, l'échaudage des vignes à l'hiver qui a donné d'excellents résultats contre la pyrale dont le mode d'hivernation est d'ailleurs différent de celui de la cochyliis et de l'eudémis. — Cette méthode qui nécessite un appareillage encombrant et coûteux, un travail assez long, n'a donné que des résultats insuffisants sur les chrysalides de cochyliis et d'eudémis. Le rendement n'est intéressant que lorsqu'on effectue l'opération quand ces parasites sont encore à l'état de chenille, de suite après la vendange, époque peu commode pour les viticulteurs.

Nous avons déjà parlé des traitements d'hiver aux arsenicaux solubles au moyen de produits connus dans le commerce sous le nom de pyralon, pyraldiol, etc. Ces traitements, très efficaces contre la maladie de l'Esca ou la pyrale, peuvent également détruire quelques chrysalides de cochyliis et d'eudémis. Mais dans l'ensemble ces chrysalides résistent aux traitements d'hiver, quels qu'ils soient, et d'ailleurs l'efficacité de tels traitements est assez difficile à contrôler.

Il y a, en effet, une assez forte destruction naturelle des chenilles et des chrysalides par les parasites très nombreux, champignons ou insectes. La « lutte biologique » est loin d'avoir encore dévoilé tous ses secrets, mais l'application de ces méthodes de lutte qui consiste à commencer le vignoble de champignons pathogènes pour les vers de la grappe ou à disséminer des insectes parasites est très délicate. Le développement de ces « hyper parasites » est fonction de quantité de facteurs dont l'homme n'est pas maître. La science a besoin de faire en-

core de gros progrès avant de pouvoir donner, dans ce domaine, un outil de lutte, réellement efficace.

c) LA LUTTE CONTRE LES ŒUFS ET LES CHENILLES. — Nous avons gardé pour la fin l'exposé des méthodes qui sont actuellement, et pour cause, les plus couramment employées. Détruire les jeunes chenilles et les œufs, c'est, de la façon la plus directe empêcher les dégâts de la cochyliis et de l'eudémis. La seule méthode qui, effectivement, soit restée dans la pratique viticole est celle qui consiste à empoisonner les chenilles au moyen de pulvérisations insecticides. Il est possible que ces insecticides soient devenus insuffisants dans les coins où les vers de la grappe pullulent actuellement. Néanmoins il est bon d'attirer l'attention des viticulteurs sur deux points importants.

Conditions absolument nécessaires pour avoir des traitements qui rendent :

1°) La nécessité de traiter au bon moment. — Il faut en effet traiter au moment de l'éclosion des œufs, les jeunes larves étant beaucoup plus accessibles ou sensibles aux insecticides à ce moment. Pour bien choisir l'époque du traitement il est nécessaire d'être renseigné sur l'allure du vol. Pour cela les pièges appâts sont tout indiqués. Le relevé journalier des pièges appâts sera porté sur un graphique qui donnera la courbe du vol. Cette courbe présentera, à un moment donné, un maximum, puis commencera à descendre. C'est 4 ou 5 jours après ce maximum qu'il faut traiter. Les insecticides à recommander en première ligne sont les *Arsénates dipotassiques* et les *bouillies nicotiques*. Il sera bon de les additionner d'un mouillant énergique (alcool terpénique ou huile blanche...) pour augmenter la durée de l'efficacité, chose utile si le vol se prolonge.

2°) La nécessité de bien atteindre les grappes. — En effet, au moment de la première génération, les feuilles sont peu abondantes, on peut faire facilement une ou deux pulvérisations abondantes en traitements d'assurance, comme disent MM. Moreau et Vinet, mais au moment de la deuxième génération, le développement de la végétation rend les pulvérisations mal commodes. Elles sont néanmoins encore possibles dans les exploitations qui possèdent des appareils modernes dans lesquels plusieurs lances sont adaptées à un réservoir mobile. Le groupe ainsi formé se déplace lentement, chaque ouvrier tenant sa lance d'une main et écartant le feuillage de l'autre au moyen d'un bâton afin de mieux viser les grappes.

La mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite un matériel coûteux : une main-d'œuvre suffisamment nombreuse pour pouvoir professer assez rapidement. Il nous reste donc la ressource de traiter les larves de deuxième génération au moyen de poudres insecticides. Ces poudrages sont faits à la main ou au moyen de poudreuses modernes qui enveloppent la souche d'un véritable nuage. Mais les poudres arsenicales sont interdites par la loi. — A cause de la proximité des vendanges et des dangers de manipulation, seuls des insecticides d'origine végétale, inoffensifs pour l'homme comme le pyrèthre ou les poudres à base de « roténone » pourront être choisis. Mais les données expérimentales sont encore bien rares sur de tels produits en ce qui concerne leur action particulière sur les vers de la cochyliis et de l'eudémis. Faute d'organisation expérimentale suffisamment puissante, il sera bon que les viticulteurs fassent, avec ces produits, de leur propre initiative, des essais très suivis. Il est possible que, de ce côté, de gros progrès dans la protection de nos vignobles puissent être réalisés dans peu de temps.

Jean BOSCH,
Ingénieur agronome,
(Reproduction interdite).

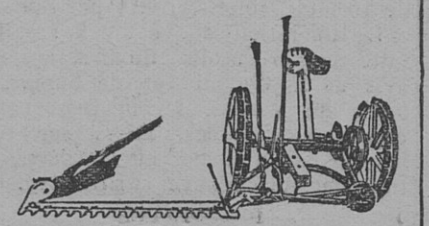
LE CULTIVATEUR ISOLE EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 2 lames franco de port, et une garantie de 10 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1937, derniers perfectionnements à carter :

Barre 1^{re} ou 1^{re}07, attelage à un cheval..... 2.160 fr.

Barre 1^{re}22 ou 1^{re}30, attelage à bœufs ou chevaux..... 2.320 »

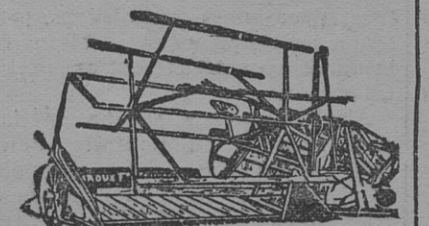
Remise à nos Adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, 245 ou 260 francs, suivant largeur.

Lieuses

Nouvelles lieuses renforcées, soigneusement étudiées. Robustesse des organes ; grande simplicité ; vilebrequin en acier forgé d'une seule pièce. Graissage facile ; fortes toiles ; roues renforcées ; faible largeur de voie ; emplacement des leviers évitant tout accident. Nouveau modèle très précis.

Machine garantie 10 ans.



Dernier modèle tout acier.

Coupe 1^{re}50 avec charriot... 6.950 fr.

— 1^{re}80 — ... 7.100 »

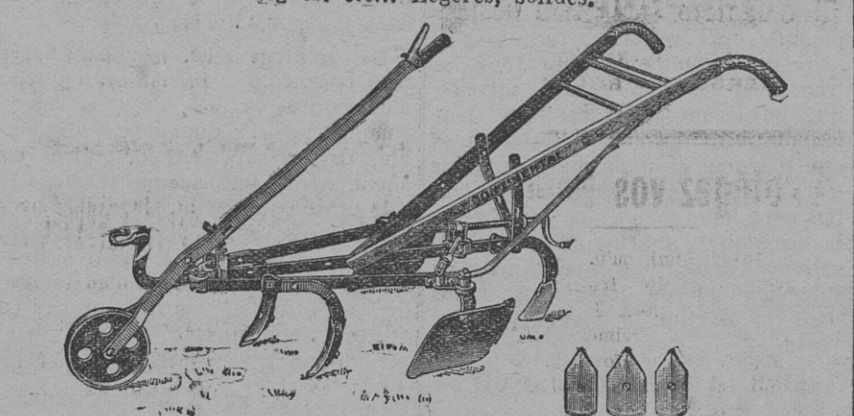
— 1^{re}10 — ... 7.400 »

Grand porte-gerbes..... 250 »

Conditions pour nos adhérents.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 "m, 2 versoirs, 1 soc de 175 "m à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 "m et 1 lame de 100 "m, mancherons fer..... 240 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 "m, 2 socs triangulaires de 250 "m et 1 soc triangulaire de 300 "m à l'arrière (pour travaux de sarclage), mancherons fer..... 230 fr.

Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 "m, 2 versoirs et 1 soc butteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage), mancherons fer..... 265 fr.

Remise aux adhérents et bonification de transport déduites sur facture. Majoration de 10 fr. pour Mancherons en bois. Majoration de 40 fr. pour Modèles renforcés.

Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

Râteaux à Cheval

Nous avons pu nous assurer un certain nombre de râteaux et faucheuses, de la première marque du marché, que nous pouvons livrer rapidement, aux conditions ci-dessous, à nos adhérents :

Râteaux, modèle fort, embrayage extérieur ou intérieur, coussinets à rouleaux.

Roues 1^{re}40 : 24 dents, 1.250 fr. ; 26 dents, 1.295 fr. ; 28 dents, 1.340 fr.

Roues 1^{re}36 : 24 dents, 1.200 fr. ; 26 dents, 1.245 fr. ; 28 dents, 1.290 fr.

Remise à nos Adhérents et bonification sur transport.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat.

Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège.

Dispositif spécial pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

Largeur de travail Diam 0-50 0-55 0-60 0-65

1^{re}40 : 285 k. 1^{re}60 : 305 k. 1^{re}80 : 320 k. 2^{re}00 : 340 k. 2^{re}20 : 355 k.

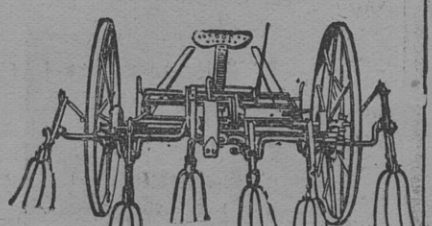
Prix au kilo : 2 fr. 40 départ usine. Remise à nos Adhérents.

Soufflets à Vignes

Bon modèle courant..... 20 »

Prix net pour nos adhérents. En vente à nos bureaux du Syndicat, à Nantes.

Faneuses



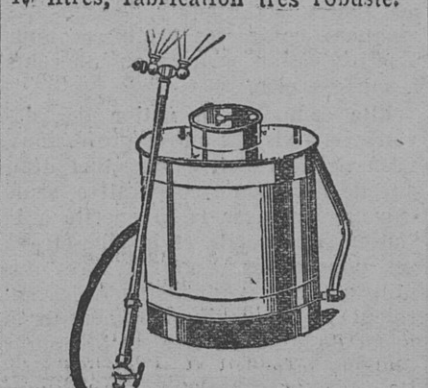
Faneuses 6 fourches, roues hautes, 1^{re}30, 1.450 fr.

Faneuses 6 fourches, roues basses, 1^{re}12, 1.450 fr.

Remise à nos Adhérents et bonification sur transport.

Pulvérisateurs à dos

Indispensables dans toute exploitation pour le traitement des arbres fruitiers, la destruction des mauvaises herbes dans les blés, la lutte contre le doryphore, le traitement de la vigne, la désinfection des étables, écuries, etc... Contenance 15 litres, fabrication très robuste.



En CUIVRE ROUGE..... 200 fr.

En CUIVRE PLOMBÉ..... 215 »

Prix nets pour nos adhérents, appareils à prendre à nos Bureaux, ou départ Nantes.

Par suite de hausses constantes, ces prix ne seront valables que jusqu'à épuisement des quantités retenues.

Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide..... 45 fr.

Lance cuivre avec jet à arc..... 32 »

Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 20 »

Soufreuses à dos

A DOUBLE EFFET..... 195 fr.

A SIMPLE EFFET..... 160 »

Remise aux Adhérents. Marchandise départ Nantes.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment. Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage, chaînes centrales d'articulation.

Dents de : 13-15-17-19-21-23-25-27-29-31-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-57-59-61-63-65-67-69-71-73-75-77-79-81-83-85-87-89-91-93-95-97-99-101-103-105-107-109-111-113-115-117-119-121-123-125-127-129-131-133-135-137-139-141-143-145-147-149-151-153-155-157-159-161-163-165-167-169-171-173-175-177-179-181-183-185-187-189-191-193-195-197-199-201-203-205-207-209-211-213-215-217-219-221-223-225-227-229-231-233-235-237-239-241-243-245-247-249-251-253-255-257-259-261-263-265-267-269-271-273-275-277-279-281-283-285-287-289-291-293-295-297-299-301-303-305-307-309-311-313-315-317-319-321-323-325-327-329-331-333-335-337-339-341-343-345-347-349-351-353-355-357-359-361-363-365-367-369-371-373-375-377-379-381-383-385-387-389-391-393-395-397-399-401-403-405-407-409-411-413-415-417-419-421-423-425-427-429-431-433-435-437-439-441-443-445-447-449-451-453-455-457-459-461-463-465-467-469-471-473-475-477-479-481-483-485-487-489-491-493-495-497-499-501-503-505-507-509-511-513-515-517-519-521-523-525-527-529-531-533-535-537-539-541-543-545-547-549-551-553-555-557-559-561-563-565-567-569-571-573-575-577-579-581-583-585-587-589-591-593-595-597-599-601-603-605-607-609-611-613-615-617-619-621-623-625-627-629-631-633-635-637-639-641-643-645-647-649-651-653-655-657-659-661-663-665-667-669-671-673-675-677-679-681-683-685-687-689-691-693-695-697-699-701-703-705-707-709-711-713-715-717-719-721-723-725-727-729-731-733-735-737-739-741-743-745-747-749-751-753-755-757-759-761-763-765-767-769-771-773-775-777-779-781-783-785-787-789-791-793-795-797-799-801-803-805-807-809-811-813-815-817-819-821-823-825-827-829-831-833-835-837-839-841-843-845-847-849-851-853-855-857-859-861-863-865-867-869-871-873-875-877-879-881-883-885-887-889-891-893-895-897-899-901-903-905-907-909-911-913-915-917-919-921-923-925-927-929-931-933-935-937-939-941-943-945-947-949-951-953-955-957-959-961-963-965-967-969-971-973-975-977-979-981-983-985-987-989-991-993-995-997-999-1001-1003-1005-1007-1009-1011-1013-10



Les Cours pratiques d'Apiculture

MANIEMENT DES ABEILLES

Les ouvrières ont un aiguillon pour se défendre. Les mâles n'ont pas d'aiguillon et les reines ne se servent pas du leur contre l'homme. Les abeilles n'aiment pas l'odeur du cheval. Quand un animal de l'espèce chevaline est attaqué par ces bestioles, il faut vivement le décaler et l'éloigner du rucher, car elles le piquent au museau et en moins de deux heures il meurt asphyxié.

Tandis qu'un boeuf ou une vache n'ont qu'à renverser plusieurs ruches dans un rucher, les abeilles ne les feront pas périr.

Pour manier les abeilles, les apiculteurs se servent d'un enfumoir et garantissent leur figure avec un voile ; quelques-uns mettent des gants.

Nous recommandons toujours de ne pas stationner devant les ruches, de les manipuler toujours par derrière, de ne pas faire de grands gestes.

Lorsqu'une abeille bourdonne autour de vous et vous menace, il ne faut pas courir, c'est le meilleur moyen d'être piqué. Il faut, au contraire, s'éloigner lentement en baissant la tête. Elle vous observera pendant quelques minutes et s'en ira toute seule.

Avant d'ouvrir une ruche, il faut envoyer un peu de fumée dans celle-ci par le trou de vol.

Les abeilles, croyant à un départ, se gorgent de miel, deviennent lourdes et ne piquent pas.

LES DIFFÉRENTES SORTES DE RUCHES

Il y a beaucoup de modèles de ruches. Les plus employées dans notre région sont :

La Ruche Dadant, à 10 ou 12 cadres de 27 cm. x 42 cm.

La Ruche Voirnot, à 10 cadres de 33 cm. x 33 cm.

La Ruche Layans, à 20 cadres de 31 cm. x 37 cm.

Les deux premières comportent des hausses ou magasins à miel, que l'on pose sur le corps de ruche avant la grande miellée.

Les cadres de ces différentes ruches n'ont pas les mêmes dimensions, si bien que vous ne pouvez pas les intervertir. Il faut vous résoudre à ne prendre qu'un modèle de ruches dans votre rucher. Dans notre région, c'est la ruche Dadant à douze cadres qui est la plus employée.

Au débutant, nous conseillons d'en acheter une ou deux chez un professionnel pour étudier les mœurs des abeilles. Il pourra ensuite augmenter ce nombre si la réussite a été bonne.

EMPLACEMENT D'UN RUCHER

La meilleure orientation est l'Est ou le Sud-Est. C'est le côté d'où vient le moins de pluie et c'est aussi celui qui est le plus tôt ensoleillé dès le matin. Les abeilles demandent toujours de l'ombre en été et se trouvent toujours très bien à l'abri des arbres fruitiers.

Ne les placez jamais en plein soleil ni trop près d'un mur.

Sous chaque ruche, placez deux bons parpaings de 50 cm. x 25 cm. et de 15 cm. d'épaisseur.

Quant aux distances, à observer par rapport aux voisins, nous vous les indiquerons dans notre prochain numéro.

NOUVEAU COURS GRATUIT

Le prochain cours gratuit aura lieu au Rucher-Ecole du Parc de Procé, à Nantes, le dimanche 6 juin. On vous indiquera comment on peut un rucher et comment on fait un essaim artificiel.

M. René Girard fera le même cours dans son Rucher de Blain, le dimanche suivant, c'est-à-dire le 13 juin. Vous pouvez devenir apiculteur, ce n'est pas très difficile. Pour réussir, suivez nos cours gratuits d'apiculture et demandez-nous des conseils.

Louis CHEVRIER,

Secrétaire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

INSTALLATION D'UN RUCHER

DISTANCES À OBSERVER

Nous reproduisons ci-dessous les lois et arrêtés intéressant tous les apiculteurs de la LOIRE-INFÉRIEURE. Pour les autres départements, prière de demander à la Préfecture un extrait de l'arrêté qui a été pris en application de la loi du 4 avril 1889.

Animaux employés à l'exploitation des propriétés rurales
Application de la loi du 4 avril 1889.
Ruches d'abeilles

(Extrait)

Arrêté préfectoral du 24 août 1889

Article premier. — La distance à observer dans le département de la Loire-Inférieure entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique, est réglementée de la manière suivante :

Dans les pièces enclavées de haies ou clôtures, ou de talus d'une hauteur supérieure à celle des ruches d'abeilles, ces ruches devront être placées à deux mètres au moins des haies, clôtures ou talus, et à dix mètres au moins, dans le cas où les haies, clôtures ou talus n'existeraient pas entre la voie publique ou les propriétés voisines.

Art. 2. — MM. les Maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des actes administratifs.

CODE RURAL, LIVRE III, TITRE I (Loi du 21 juin 1898)

Article 17. — Les maires prescrivent aux propriétaires de ruches toutes les mesures qui peuvent assurer la sécurité des personnes, des animaux et aussi la préservation des récoltes et des fruits.

A défaut de l'arrêté préfectoral prévu par l'art. 8 du livre 1^{er}, titre VI, du Code rural, les maires déterminent à quelle distance des habitations, des routes, des voies publiques, les ruches découvertes doivent être établies. (L. 31 mars 1920). « Toutefois, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité. »

Ces clôtures devront avoir une hauteur de deux mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins deux mètres de chaque côté de la ruche. »

POUR VOS DENTIFRICES BROSSES À DENTS

une seule adresse :
MAGASIN D'IDALGO DE PARIS

Passage Pommeroy, au-dessous des grands dentistes à NANTES

Pommade contre le Varron

5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots.
En vente au Syndicat.

960 = 1.000

VERSEZ 960 FRANCS
DANS UNE CAISSE PUBLIQUE
(Perception — Bureau de Poste Banque)

VOUS OBTIENDREZ UN BON DU TRÉSOR

ÉMIS POUR FAIRE FACE AUX CHARGES INCOMBANT

A LA CAISSE DES PENSIONS DE GUERRE

remboursable DANS UN AN

à 1.000 francs

c'est le meilleur placement

COURTE DURÉE

SÉCURITÉ TOTALE

BON INTÉRÊT

Sous la botte...

(Suite de notre 1^{re} page)

VI. — VERS LA COLLECTIVISATION

Au contrôle des grands marchands capitalistes et d'accord avec eux, l'Etat veut substituer sa règle rigide de maintien des prix agricoles à un niveau compatible avec les exigences de sa politique de classes. Blocage des prix à l'Office du Blé au coefficient 5 avec une récolte déficitaire, malgré l'accroissement des charges — Essai de contrôle sur les autres productions, par les conventions collectives de vente — Memes d'ouverture plus grande des frontières pour maintenir bas les prix intérieurs par le moyen de la concurrence extérieure.

Tel est l'assujettissement économique auquel est soumise progressivement l'agriculture.

Dans le domaine de la coopération une besogne identique est poursuivie pour enlever aux agriculteurs le contrôle de leurs coopératives et de leurs mutuelles et les transformer en bureaux d'achat, en Coopératives d'Etat.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette domestication, cette fonctionnarisation progressive qui nous conduit vers la formule soviétique des « Kholkozes », coopératives de culture des terres, préalablement mises en commun.

VII. — VOUS EN DOUTEZ ENCORE PAYSANS ?...

Réfléchissez à cette histoire qui serait savoureuse si elle n'était grave, qui prêterait à rire si le destin de votre profession n'était pas engagé. Le 7 mai, dans l'après-midi, la Chambre a voté en quelques minutes six lois sans débats.

Parmi celles-ci, une proposition de loi de M. Parsal, député communiste de la Seine, instaurant la loi de huit heures en agriculture, en attendant la semaine de quarante heures.

« Article premier. — Le temps de travail maximum des ouvriers agricoles est limité à deux mille quatre cents heures par an pour trois cents journées de travail. »

« Article 5. — Chaque semaine, l'ouvrier agricole aura droit à une journée de repos intégral à prendre le dimanche. Dérogation pourra être accordée une fois par mois au maximum par ouvrier pour les soins à donner au bétail. »

« Article 9. — Les inspecteurs du travail seront compétents pour contrôler l'application de la loi. »

Par quel tour de passe-passe, la Chambre a-t-elle soumis l'agriculture à une réglementation rigide, tenant aucun compte des nécessités de l'exploitation familiale, insistant la contrôle des inspecteurs du travail dans les fermes, sans aucun respect agricole ait fait entendre la moindre protestation ?

VIII. — SOUS LA BOTTE

Donc, si le Sénat est pareillement... surpris... vous serez demain, cultivateurs, sous la surveillance des Inspecteurs du Travail. Vous devrez faire demain le travail que vos domestiques laisseront faute de temps légal. On ne se préoccupe pas de savoir, en haut lieu, si vous tirez de la culture du sol, vous travailleurs non salariés, suffisamment d'argent pour prendre un nouveau domestique et établir le roulement du dimanche, sans être condamné, vous, à la journée de 15 heures...

On ne se demande pas si, dégoûtés et aigris, vous ne vous priverez pas demain, purement et simplement, de main-d'œuvre agricole, précipitant ainsi l'exode rural, le dépeuplement des campagnes, et accroissant le chômage en ville.

Non, on ne s'en occupe pas, on peut-être faut-il voir là, chez les dirigeants de la France, l'intention de réaliser leur plan doctrinal étape par étape ?... Il n'est guère permis d'en douter.

Plus maîtres d'ordonner vos travaux en fonction de vos ressources possibles en main-d'œuvre, ne vous dictera-t-on pas demain, cultivateurs, le détail de votre assolement ?

Et ensuite ?...

Dans la même séance du vendredi 7 mai, la Chambre a réglé le régime douanier des fourches et des crocs ?

Ce rapprochement est-il intentionnel ?

A-t-on voulu donner un regain d'actualité au titre du livre bien connu de notre ami Dorgères ?

Comprendre-vous enfin, paysans, que vous ne pouvez vous défendre avec le système « D » et qu'il faut donner à vos syndicats l'autorité que confère le nombre, la confiance qu'ils méritent, les moyens financiers propres à vous défendre ?... Il n'en est que temps si vous ne voulez pas finir sous la botte.

Paul LANIER,

L'Agriculteur de l'Ouest.

Comité Départemental des Céréales de la Loire-Inférieure

Il est rappelé aux producteurs de blé qu'ils doivent effectuer, avant le 15 juin 1937, leur déclaration définitive de récolte s'ils n'ont fait jusqu'à présent qu'une déclaration provisoire.

Aucune déclaration ne pourra être reçue après le 15 juin 1937.

Les producteurs qui ont omis de souscrire la déclaration provisoire sont admis, à titre tout à fait exceptionnel et seulement pour la campagne en cours, à régulariser leur situation en effectuant avant le 15 juin 1937, une déclaration des quantités de blé récoltées en 1936.

Les sanctions prévues par l'article 31 de la loi du 15 août 1936 seront applicables aux producteurs qui, faute d'avoir en temps opportun bénéficié de cette disposition exceptionnelle, n'auront pas fait de déclaration de récolte de blé pour la campagne 1936-1937.

Passés d'heureux Dimanches

dans l'une des localités suivantes en utilisant les

Billets de Fin de Semaine

avec 40 % de réduction que le P.O.-Midi met à votre disposition au départ de Nantes-Orléans pour : Oudon, Ancenis, Aulnay, Varades, Montreuil, Ingrandes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire.

Validité : du samedi au dimanche à 24 heures (1) ou du dimanche au lundi à 24 heures (2).

Des validités spéciales sont prévues à l'occasion des fêtes légales.

(1) Ces billets ne peuvent être utilisés au retour le samedi.

(2) Ces billets ne peuvent être utilisés à l'aller le lundi.

Tous renseignements complémentaires vous seront donnés par les gares P.O.-Midi.

Le billet de fin de semaine assure plaisir et santé.



Agence de NANTES :
PERSYN & BOUCAUD
28, rue du Gué-Robert

Protégez vos Fruitières

C'est aujourd'hui qu'il faut songer à protéger la récolte fruitière à venir contre les parasites. Pour que cette destruction soit vraiment efficace, il faut employer une formule énergique ayant fait ses preuves contre tous les insectes nuisibles aux arbres fruitiers. Et c'est au début de la saison qu'il faut commencer d'appliquer cet insecticide qui détruira rapidement les œufs, les larves et les insectes adultes de toute la faune nuisible qui empêche le fruit de venir à pleine maturité ; mais il faut aussi que cette application ne cause aucun dommage à l'arbre ou à la plante.

On trouve maintenant en France un insecticide d'une efficacité incomparable et parfaitement inoffensif pour le fruitier. Ce produit porte le nom de son inventeur, M. Volck, qui l'appliqua avec succès dès 1907 dans les immenses vergers de Californie. Depuis cette époque, Volck s'est rapidement répandu en Amérique, en Afrique, en Europe. On l'emploie couramment dans les plantations d'orangers, citronniers, pommiers, dans les vignobles et les serres.

C'est la Standard Française des Pesticides, dont le siège social est à Paris, 82, avenue des Champs-Élysées, qui fabrique dans ses usines modernes Volck, d'après les procédés et sous le contrôle scientifique de la California Spray Chemical Corporation.

L'arboriculture et la viticulture françaises vont enfin pouvoir bénéficier d'un insecticide qui nous permettra d'obtenir d'aussi beaux fruits que nos amis américains.

Le DORYPHORE ne résiste pas au PIROX "D" PROGIL

produit complet agissant par contact et par ingestion

R. DELAFOY & C^{ie} Nantes

Sel dénaturé

43 francs les 100 kilos, pris Magasin Nantes.

Par quantité importante, nous consulter.

Chronique des Marchés

MARCHE DE LA VILLETTE

L'amélioration enregistrée pendant la première quinzaine de mai a pu être conservée en partie dans la plupart des cas au cours de la seconde partie du mois. Les arrivages sont demeurés dans l'ensemble très modestes, mais le réchauffement de la température, gênant passablement l'écoulement de la viande, ne pas permis de poursuivre le mouvement de reprise.

Pour le gros bétail, l'approvisionnement est resté très sensiblement au-dessous de la moyenne. Les premiers bœufs d'herbe ont fait leur apparition mais en très faible quantité et il faut compter encore plusieurs semaines pour être dans la pleine saison des animaux d'herbe. Cependant depuis l'arrivée de la chaleur, la tendance est beaucoup plus calme et seuls les bons animaux, du fait de leur faible proportion à chaque réunion, marquent encore une certaine fermeté. Pour l'ensemble du mois les cours moyens sont en hausse de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 par kilo net.

En veaux, après une hausse sérieuse à la fin avril et au début de mai, les cours se sont légèrement tassés pendant la deuxième partie de ce mois. Un peu d'exagération dans les expéditions pendant la dernière semaine du mois a provoqué une baisse brutale, qui recommande pour l'avenir plus de modération dans l'approvisionnement. Par rapport à avril, le cours moyen ressort avec 0 fr. 80 de hausse par kilo net, mais le marché semble très sensible.

En moutons, le marché est resté très stable en ce qui concerne les agneaux, alors que les sortes du Midi et les brebis, du fait des arrivages africains, se tassent quelque peu à chaque réunion. Le cours moyen marque une légère plus-value pour les agneaux alors que pour le reste il fait ressortir une baisse de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 par kilo net.

En porcs, enfin, en dépit de quelques mouvements de baisse, la tendance semble un peu mieux orientée depuis quelques marchés. La moyenne mensuelle marque une légère reprise, de l'ordre de 0 fr. 20 par kilo net.

Chemins de Fer de l'Etat

FÊTE FOLKLORIQUE AUX SABLES-D'OLONNE LE 6 JUIN 1937

Le 6 juin 1937, à l'occasion de la Fête Folklorique aux Sables-d'Orléans, des billets spéciaux comportant une réduction de 50 % pour Les Sables-d'Orléans seront délivrés au départ des gares situées sur les sections de lignes suivantes :

Nantes à La Roche-sur-Loire - Cholet à Clisson - Fontenay-le-Comte à Veuve - Thouars à Orléans-sur-Mer (à destination des Sables-d'Orléans).

Pour les prix des billets et les horaires des trains, renseignez-vous dans les gares intéressées.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

87. — DEMI-MUIDS, tonnettes, barriques, demi-barriques. Tous genres. H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare Orléans). Téléph. 142.66.

99. — Propriétaire beau domaine, 25 kilomètres Nantes, vignoble rapport, cultures grand rendement, outillage complet, aménagements modernes, OFFRE ASSOCIATION, au 1^{er} novembre, à famille sérieuse et compétente, quatre travailleurs au moins. Situation d'avenir, toutes facilités d'extension. Références 1^{er} ordre exigées. Adresse au Syndicat.

101. — A louer pour le 25 décembre 1937, FERME de 10 hectares dans le fief de la Loire. S'adresser à M. Perruchot, notaire, Le Loroux-Bottereau.

105. — A louer pour le 23 avril 1938, UNE FERME de 17 hectares, terres, vignes et prés, située à Pont-Saint-Martin. S'adresser au Syndicat.

106. — A vendre, à 20 kilomètres au sud de Nantes, PROPRIÉTÉ dix pièces avec FERME 13 hectares, étang, potager. S'adresser à M. Tempier, expert, 50, avenue Pasteur, Nantes. Téléph. 323.87.

107. — A louer, LA FERME DU PIQUET, à Oudon. Libre le 2 février 1938 ; 28 hectares. Bonnes prairies, bords de la Loire, Esson, 36, rue Monselet, Nantes.

108. — A louer, FERME de 23 hectares 28 ares, commune de Saint-Colombin, pour le 25 avril 1938. S'adresser au Syndicat.

109. — A vendre : UNE VOITURE à cheval, capote, roues caoutchouc, état neuf ; UNE CHARRETTE à ressorts, peu roulée, harnais bon état. S'adresser L. Huteau. Le Loroux-Bottereau.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 31 Mai 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vil			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 20	9 00	7 90	11 20	6 42	4 90	3 95	6 95
VACHES.....	10 20	8 40	7 50	11 70	6 12	4 62	3 75	7 48
TAUREAUX.....	8 50	8 00	7 60	8 80	5 10	4 40	3 80	5 45
VEAUX.....	13 10	12 10	11 10	14 10	7 85	6 80	6 40	8 75
MOUTONS.....	15 40	14 30	9 05	16 70	7 70	5 30	3 95	8 35
PORCS.....	9 14	8 72	6 72	9 58	6 40	6 10	4 70	6 70

Du Jeudi 3 Juin 1937

BŒUFS.....	10 20	9 00	7 90	11 20	6 42	4 95	3 95	6 95
VACHES.....	10 20	8 40	7 50	11 70	6 12	4 62	3 75	7 48
TAUREAUX.....	8 50	8 00	7 60	8 80	5 10	4 40	3 80	5 45
VEAUX.....	13 20	12 20	11 20	14 20	7 92	6 95	6 45	8 80
MOUTONS.....	15 20	11 30	9 00	16 60	7 60	5 30	3 95	8 30
PORCS.....	9 14	8 72	6 72	9 58	6 40	6 10	4 70	6 70

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 210 bœufs, 125 vaches, 25 taureaux, 50 moutons, 160 porcs.
MAINE-ET-LOIRE. — 325 bœufs, 205 vaches, 33 taureaux, 130 veaux, 65 moutons, 240 porcs.
VENDEE. — 85 bœufs, 145 vaches, 20 taureaux, 25 veaux, 40 porcs.
MORBIHAN. — 10 bœufs, 10 vaches, 5 taureaux.

A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes :
Gros bœufs, sans changement.
Veaux, baisse 20 centimes, toutes qualités.
Agneaux et moutons, baisse vingt centimes ; brebis, baisse trente centimes au kilo de viande nette.
Porcs, sans changement.

DEMANDES

78. — On demande UNE JEUNE BONNE de 16 à 25 ans, pour culture maraîchère. S'adresser au Syndicat.
83. — On demande JEUNE OUVRIER AGRICOLE de 15 à 18 ans. S'adresser au Syndicat.
84. — On demande MENAGE cultivateurs, avec enfants en âge de travailler, pour petite ferme, porte de Nantes ; propriétaire fournissant cheptel mort ou vif. Conditions avantageuses. Ecrire Syndicat qui transmettra.

85. — On demande pour campagne, MENAGE, homme valet de chambre, jardinier ; femme bonne à tout faire. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.
86. — On demande UN BON GARDON DE CULTURE, sérieux, n'importe quel âge. S'adresser au Syndicat.

87. — On demande UN CHEF JARDINIER célibataire, pour maison religieuse. S'adresser au Syndicat.
88. — On demande MENAGE jardinier-sacristain. S'adresser à M. le Curé de Vertou.

Cours des Vins

MUSCADET 650 à 700
GROS-PLANT 350 à 450
VIN BLANC D'HYBRIDES... 300 à 350

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 7 juin. — Varades.
Mardi 8. — Boussay, Nantes, Le Loroux-Bottereau, La Chapelle-des-Marais.
Mercredi 9. — Guémené-Penfao, Herbignac, Saint-Philbert-de-Grandlieu.
Jeudi 10. — Ancenis, Couëron.
Vendredi 11. — Arthon-en-Retz, Pont-Château, Sainte-Pazanne.

NOS MERCURIALES

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 2 juin.

Farine de froment..... 220
Blé cours légal
Avoine grise ou noire..... 112
Avoine bigarrée..... 107
Sarrasin Bretagne..... 102
Orge indigène (Côtes-du-N.) 116
Orge Maroc..... 116
Maïs Indo-Chine..... 111
Sarrasin région, bonne fabrica..... 50
Riz Saigon N° 1..... 91

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ des lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES
ET DE CAMPAGNE
Cours du 28 mai

VEAUX : 460. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 6,15 à 7,75 ; 2^e qual. moyenne 6,95. A déduire pour la campagne, 0,80 par kilo ; moyenne 6,15.

BŒUFS : 27. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 2,50 à 3 fr. ; 2^e qualité, 1,75 à 2,25 ; 3^e qualité, 1,25 à 1,50. — Derrière : 1^{re} qualité, 6,25 à 6,50 ; 2^e qual., 5,25 à 5,75 ; 3^e qual., 4,50 à 4,25.

MOUTONS : 173. — Le demi

La Terre

PAR
Marie DE WAILLY

Rosa balbutia :
— Oui... Monsieur...
— On ne vous l'a pas demandé.
Le juge changea de ton et, très sec :
— Pourquoi étiez-vous à genoux ?
Rosa éclata en sanglots et, joignant les mains :
— Pitié, monsieur, vous me torturez... ne comprenez-vous pas que je souffre... Il me semble que ma tête va s'envoler... j'ai mal... laissez-moi... Oh ! laissez-moi !...
— Ne voulez-vous pas venger votre mari ?
La jeune femme fut secouée par un long frisson.
— Le venger, répéta-t-elle, le venger...
— Il avait de la terreur dans sa voix.
— De quel endroit est parti le coup de feu ?

— Je ne sais pas.
— C'est invraisemblable.
— Et pourtant !...
— Vous avez vu l'assassin ?
— Non, monsieur, il était caché derrière une haie.
— Comment pouvez-vous affirmer cela, si vous ne savez pas d'où est parti le coup de feu ?
— Je le suppose.
— Ephrem Chaudière vous aimait ?
Rosa se redressa avec un grand cri :
— Vous me l'accusez pas ?...
— Si vous pensez que je l'accuse, c'est vous qui le croyez capable de tuer votre mari.
— Non, fit-elle, portant ses mains tremblantes à sa tête douloureuse. Ephrem m'adorait et il est bon. Il pouvait parler de prendre le fusil il ne l'aurait pas fait.

— Il parlait quelquefois de prendre le fusil, quand donc cela ?
— Qu'ai-je dit ? s'écria la jeune femme... Ne m'écoutez pas, messieurs, je deviens folle... Ephrem est innocent... innocent... innocent...

Il fallut presque employer la force pour amener la mère Nédens devant les magistrats.
D'une voix rauque elle dit :
— Qui êtes-vous ?... Que voulez-vous ?
Pourquoi m'empêchez-vous de demeurer auprès d'Ovide ?... Il est mort... il est à moi...
Le commissaire se pencha à l'oreille du juge :
— La malheureuse devient folle, murmura-t-il ; elle adorait son fils et le perd de façon si tragique est affreux.
M. Pontel approuva d'un petit signe et s'adressant doucement à Zuléma, il dit :
— Oui, ma bonne mère, vous allez retourner auprès d'Ovide, mais c'est justement parce qu'il est mort et mort assassiné que notre devoir est de rechercher son meurtrier. Nous voudrions que vous nous aidiez.
— Je ne sais rien, j'avais quitté le bal à l'arrivée des domestiques et des servantes... J'étais ici, attendant

mon fiancé, quand sa femme est arrivée avec du sang plein sa robe.
— Que vous disait-elle ?
— Elle disait... elle disait... Zuléma eut un éclat de rire lugubre et baissant la voix :
— Elle disait qu'Ovide était mort.
— Et puis ?
— J'ai couru et je l'ai trouvé. Je ne voulais pas croire, je l'ai appelé, embrassé, il ne m'a pas répondu.
— Elle ajouta d'une voix qui fit frémir les quatre hommes :
— Mon fiancé était mort !
— Avait-il des ennemis ?
— Non !
— Personne ne lui portait de la haine ?
— Non !
— Vous ne vous souvenez pas que dans ces derniers temps, il se soit querellé avec quelqu'un ?
— Non !
Les trois « non » étaient tombés secs et sans hésitation.
Le procureur demanda :
— Lorsque votre bru est venue vous appeler, quel air avait-elle ?
— Je ne sais pas, je ne l'ai pas regardée, j'ai seulement entendu... Elle eut un sanglot rauque.
Le magistrat continua :
— Lorsque vous êtes arrivée sur le lieu du crime, vous n'avez vu personne ?

— Personne.
— Vous n'avez aucun soupçon ?
— Aucun.
— Ce meurtre paraît cependant une vengeance car on a trouvé sur le mort sa montre, sa chaîne et sa bourse.
Zuléma ne répondit pas, mais demanda :
— Puis-je retourner auprès d'Ovide ?
— Vous ne savez rien qui puisse aider la justice, cherchez bien.
— Rien... rien... rien... Elle avait parlé avec une exaspération croissante. D'un mouvement brusque, elle se leva et s'en fut vers la porte.
Les magistrats la laissèrent aller.
— Il y aurait encore des témoins à entendre, déclara le commissaire de police.
— Faites-les entrer.
Ils étaient plus d'une douzaine, disant tous la même chose :
« Ovide adorait Rosa qui ne l'aimait pas. Chaudière avait menacé le fermier de mort, dans les cabarets, lorsqu'il avait été à l'église, le jour du mariage. Ephrem était si blême qu'on avait cru qu'il était venu avec l'intention de tuer Ovide. »
Tous ajoutaient :
— C'est lui l'assassin !
Devant les affirmations aussi caté-

goriques et unanimes, le procureur du Roi se sentait troublé et le commissaire de police était ébranlé.
Le greffier, parent des accusateurs, de l'assassin et de l'accusé, se taisait.
Le juge déclara :
— « Vox populi, vox Dei... » (1). Il n'y a pas à hésiter, il faut arrêter Chaudière.
— Pardon, fit le procureur, je voudrais lire l'enquête qui s'est faite sur les lieux du crime.
— Excusez, Monsieur le Procureur, intervint le brigadier de gendarmerie, lorsque je suis arrivé avec mes hommes la moitié de la population du Brully et de la Forge du Prince piétinait déjà autour du cadavre.
— Alors, toute trace de l'assassin était effacée.
— Ce n'est pas de ma faute, Monsieur le Procureur, nous avons fait aussi vite que possible et nous avons bien essayé de trouver quelque chose. Il était trop tard.
— C'est un malheur, déclara pensivement M. Gillot.
— Que pouvez-vous demander plus que nous n'avons, demanda le juge ; l'affaire est claire comme de l'eau de

roche. Chaudière a tué Nédens pour reprendre Rosa. Cherchez la femme. Mon cher, vous connaissez cet adage. Nous n'avons pas besoin de chercher la femme. Dès le premier instant, elle nous est apparue, les mains teintes de sang, dans sa robe blanche.
Cherchez à qui le crime profite... Au garçon boucher qui, dans un an, pourrait épouser la veuve, tous jours jeune et jolie... et, de plus, riche... riche... vous entendez Gillot ?
Que faut-il de plus ?
— Rien, mon cher Pontelle, j'ai trop de choses au contraire. Cet homme, s'il est véritablement un assassin, n'est pas banal. Il faut qu'il soit très fort pour calculer toutes les chances de fortune qui pouvaient lui échoir, s'il laissait accomplir le mariage de son amoureux avec son rival. Comment se fait-il alors que ce misérable, qui serait une intelligence supérieure...
— Et malaisé !
— Naturellement, mais tout de même une intelligence capable de concevoir un plan, de le mûrir, de l'exécuter sans une défaillance, eût eu la bêtise... l'imbécillité, devrais-je dire... de menacer le fermier et de répéter ses menaces dans tous les cabarets du village ?
(A suivre).

BLAIN, 1^{er} juin.
La foire du 1^{er} juin ne fut pas ce que l'on pouvait espérer. Presque pas de marchands et un très petit nombre de cultivateurs. Les cours furent assez bien tenus. Quelques vaches laitières ou amouillantes, très peu de grasses, mais des maigres et des herbagères, et une dizaine de cages de porcelets et quelques bouvillons. Les vaches et génisses, suivant âge et qualité, se vendaient entre 200 et 270 fr. ; les bœufs de 1.000 à 2.000 fr. — Bétail sur pied : bœufs, 4 à 4.50 le kilo ; vaches, 3 à 3.75 ; taureaux, 3.20 à 4 fr. ; génisses, 4.30 à 4.80 ; veaux, 6.50 ; moutons et agneaux, 5.50 à 6.50 ; porcs gras, 5.50 à 5.70 ; porcelets de six semaines à trois mois, 115 à 240 fr. ; courants, 250 à 350 fr. — Bled (taxe officielle), 151.50 ; farines, 220-223 ; sons, 64 à 66 fr. ; avoines, 113-118 fr. ; orge, 116-123 fr. ; seigle, 113-118 fr. ; sarrasin, 100-105 fr. — Paille, 115-130 fr. les 500 kilos ; foin, 100-115 fr. — Beurre de laiterie, 8 à 8.50 la livre ; beurre ordinaire, 6.50 à 7 fr. ; œufs, 3.75 à 4 fr. la douzaine ; lait, 1.40 le litre. — Volailles, 18 à 40 fr. la couple (650 à 7 fr. la livre viv. ; oies, 35 à 40 fr. (5.50 à 6 fr. le kilo) ; canards, 12 à 24 fr. (9 à 10 fr. le kilo viv.) ; pigeons, 8 à 9 fr. la paire ; lapins, 12 à 24 fr. pièce (5.25 à 5.50 le kilo viv.). — Cidre, 110 à 130 fr. la barrique (droits de circulation en sus) ; au détail, 0.75 à 0.90 le litre. — Pommes de terre nouvelles, 1.50 à 2 fr. le kilo.

NOZAY, 31 mai.
Cidre ordinaire, la barrique, 105 à 115 fr. ; première qualité, 120 à 130 fr. (droits en sus).
Poulets jeunes, 28 à 36 fr. la couple (15 fr. le kilo vivant environ) ; poules, 15 à 20 fr. la couple ; canards, 10 fr. le kilo vivant ; lapins, 12 à 16 fr. pièce (5 à 5.50 le kilo vivant).
Beurre en gros, 10 fr. le kilo ; détail, 11 à 12.25 ; œufs, 4 francs.
Le kilo sur pied, animaux boucheries : génisses lourdes, 4.25 à 4.75 ; bœufs, 4.45 ; vaches, 3.85 à 4.75 ; veaux, 5.75 à 6 ; moutons, 4.50 à 5 ; agneaux, 6.25 ; porcs gras, 5.80 à 5.90. — Porcelets, 6 à 8 semaines, 110 à 140 fr. ; porcelets 2 à 3 mois, 150 à 240 fr. ;

jeunes truies adultes, 280 à 360.
LA ROCHE-BERNARD
Froment rouge, 145 à 150 fr. ; avoine, 108 fr. ; blé noir, 105 à 108 fr. ; seigle, 108 fr. ; orge, 105 à 110 fr. ; foin, les 500 kilos, 135 fr. ; paille, 132 à 136 fr.
Poulets, la couple : gros, 50 à 58 fr. ; moyens, 40 à 49 fr. ; petits, 22 à 35 fr. ; canards, la pièce, 17 à 20 fr. ; oies, 20 à 25 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 11 fr. ; lapins, pièce, 12 à 20 fr. ; œufs, 4 à 4.30 ; beurre, le 1/2 kil., 5.75 à 6.40. — Cidre, la barrique, 130 fr. ; droits en sus.
Bœufs gras, le kil. sur pied, 5 à 5.50 ; bœufs de travail, la paire, 4.300 à 6.400 fr. ; vaches grasses, l'unité, 1.500 à 1.900 fr. ; vaches laitières, l'unité, 4.000 à 4.300 fr. ; taureaux, le kil., 3.75 à 4.50 ; veaux, la paire, 3.200 à 4.400 fr. ; veaux de lait, le kil., 5.50 à 6.30 ; génisses, la pièce, 1.200 à 1.700 fr. ; moutons, le kil., 5.50 à 7.50 ; porcs, 5.50 à 6 fr. — SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Blé, cours de l'office : avoine, 125-130 ; blé noir, 115-120 ; seigle, 120-125 ; orge, 125-130 ; foin, les 500 kilos, 100-110 ; paille, 130-140.
Poulets gros, la couple, 30 à 35 ; moyens, 25 à 30 ; petits, 18 à 22 ; canards, la pièce, 14 à 16 ; oies, 18 à 20 ; pigeons, la couple, 10 à 11 ; lapins, pièce, 9 à 14 ; œufs, la douzaine, 4.25 à 5 ; beurre, la livre, 5 à 6.

Le kilo sur pied : bœufs gras, 4.80 à 5 ; vaches grasses, 4.25 à 4.75 ; taureaux, 5 à 5.50 ; veaux, 7.50 à 7.80 ; veaux de lait, 7.80 à 7.90 ; génisses, 4.50 à 5 ; moutons, 6 à 7 ; porcs, 5.90 à 6.
Bœufs de travail, la paire, 3.600 à 6.000 ; vaches laitières, l'unité, 2.000 à 3.000 ; porcs de lait, 120 à 140.
GUERANDE
Beurre, la livre, de 6 à 6.50 ; œufs, la douzaine, 4.50 à 5 ; poulets, la couple, petits, 20 à 22 ; moyens, de 22 à 35 ; gros, 35 à 50 ; canards, la couple, 25 à 35 ; lapins, pièce, 12 à 15 fr. — CLISSON
Blé, 150 fr. ; farine, 218 ; avoine, 125 ; blé noir, 110 ; son, prix du gros, 55 ;

détail, 65, 70 ; foin, les 500 kilos, 125 ; paille, 125. — Poulets gros, la couple, 40 à 45 ; moyens, 30, 39 ; petits, 25, 29 ; lapins, la pièce, 10, 15. — Œufs, la douzaine, 4.50 à 4.60 ; beurre, le demi-kilo, fermier 6, 7 ; beurre de boucherie, 7. — Bœufs gras, le kil. sur pied, 5 à 5.50 ; de travail, la paire, 4.000 à 7.500 ; vaches grasses, 3 à 4.50 ; laitières, 1.800 à 3.500 ; veaux, le kil., 6, 6.50 ; porc, 6 ; de lait, 180, 230.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.
Le Gérant : J. FAIVRE.

ah... la bonne pâte
mélange à une soupe ou
pâtée, le riz constitue
l'aliment le plus écono-
mique et le plus nour-
rissant.
Un chien nourri au riz
est tellement plus vig, plus courageux !
le RIZ
BUREAU DE PROPAGANDE
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS-20

Contre le DORYPHORE
Employez la
BOUILLIE DORYPHORIQUE
SCHLOESING
En vente chez : FERNAND GUILLEAUD, 81, route de Clisson

Conservation parfaite des œufs
par les excellents et pratiques
COMBINES BARRAL
5 COMBINES BARRAL
pour traiter 500 œufs
18 francs
Adresser les commandes
avec mandat-poste, dont le
talon sert de reçu, à
M. P. RIVIER
fabricant des COMBINES BARRAL
8, Villa d'Alsée, Paris (14)
(Prospectus gratuits)

DORYX
TUE LE DORYPHORE
FABRIQUE PAR LES USINES
DE LA POUDRE S'-ELOI - BLOIS
Le DORYX (traitement par pou-
drage) à base de rotenone et
dérivés, se trouve partout, notam-
ment chez les vendeurs de la POU-
DRE SAINT-ELOI.

BÂCHES
LES BÂCHES PLISSON sont universellement
réputées pour leur imperméabilité, impu-
niscibilité et durée à l'usage
BON pour un catalogue Plisson
qui contient les Echantillons
PARIS, 30, Rue Toulouse-Lautrec (7)
VENTE et LOGE LION
DEMANDEZ les conditions de
participation à la
LOTÉRIE NATIONALE !
Avec une Bâche PLISSON
vous pouvez gagner 300.000 fr.
PLISSON

Délogez le rhumatisme
Le rhumatisme (ceux qui en souffrent sont payés pour le savoir), est un des maux les plus difficiles à déloger des parties du corps où il s'accroche. Sans doute il existe quantité de remèdes qui se vantent de dissoudre en rien de temps les cristaux d'acide urique et de couper net une crise ; sans doute, le malade qui se laisse prendre à cette séduisante promesse éprouve un soulagement... mais un soulagement provisoire ! En peu de temps, le mal se réinstalle insidieusement et tout à coup se déclare plus cruel encore qu'auparavant.
Alors, on recommence : une fois, deux fois, dix fois, chaque fois avec des doses plus fortes, et au bout de quelques temps, non seulement le rhumatisme n'en ressent plus de bienfait, mais encore s'aperçoit qu'il s'est délabré l'estomac, le cœur, les reins ou la vessie...
Gardez-vous de tomber dans une aussi funeste erreur !
Dites-vous bien que, pour vaincre radicalement le rhumatisme, il faut non seulement dissoudre les cristaux d'acide urique, mais empêcher qu'ils se reforment en éliminant l'acide urique lui-même, par une véritable cure de désinfection sanguine.
Cette cure, seule la **TISANE DES CHARTREUX DE DURBON** peut la réaliser, puisque seule elle contient, sous une forme vivante et concentrée, les plus puissants principes antirhumatologiques naturels empruntés aux plantes fraîches des hautes vallées des Alpes. Une cuillerée à café quotidienne de ce remède, à l'efficacité mille et mille fois éprouvée, vous rendra en quelques semaines, en quelques mois au plus, avec un sang pur, exempt d'acide urique comme de tout poison, la souplesse et la santé !
6 Janvier 1936.
Je souffrais depuis trois ans de douleurs rhumatismales articulaires. Sur les conseils d'un ami, j'ai pris votre Tisane des Chartreux de Durbon et je suis heureux de vous faire connaître qu'après une cure de 4 flacons mes maux ont entièrement disparu. Aussi je recommande votre Tisane à toutes mes connaissances.
DEBRIE, à Librac-en-Périgord (Dordogne).
Tisane, le flacon, 14 f. 80. — Baume, le pot, 8 f. 95. — Pilules, l'étui 8 fr. 50. Toutes pharmacies. Renseignements et attestations : **LABORATOIRES J. BERTHIER, à GRENOBLE.**

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
la santé du sang
Cyclistes !
PROFITEZ... de l'occasion unique
qui vous est offerte d'acheter et d'équi-
per votre bicyclette à des
PRIX incroyables de BON MARCHÉ
Avant la hausse, nous avons pu
acquérir de nos fabricants d'énormes
quantités de marchandises de qualité
exceptionnelle.
POUR LES GRANDS : Bicyclettes, Randos, Pous, Eclairages et ses
multiples accessoires qui composent un vélo.
POUR LES PETITS : des milliers de jouets mécaniques (si nécessaires à
leur développement physique) Vélos Jouets, Tricycles, Autos, Patis-
nettes, etc...
POUR LES MAMANS : une gamme incomparable de Voitures d'Enfants
tous modèles, à des Prix imbattables.
que vous pourrez obtenir à 25 % de leur valeur réelle.
GRAND COMPTOIR VELOPEDIQUE NANTAIS
1, place Bretagne, NANTES - Téléph. 125-57
Avant de fixer votre choix, renseignez-vous al-
teurs et vous achèterez chez nous ensuite,
LE MEUX ASSORTI ET LE MOINS CHER
DE TOUTE LA REGION

DORYPHORE
N'attendez pas d'être envahi
TUEZ-LE avec
TUBATEX
Poudre insecticide à base de Derris-Cooper
non toxique pour l'homme et les animaux domestiques
Etabli S. H. MORDEN & Co, 14, Rue de la Pépinière, PARIS (VIII) - Département Gers
Agents Régionaux : MM. L. HUISSIER & Co, 5, Rue du Lieutenant, LAVAL (Mayenne)
M. 572

L'Avortement Epizootique
BOVIT B.S.L.
supprime radicalement les conséquences désastreuses de
- l'Avortement épizootique -
BOVIT B.S.L. paye 150 frs. pour tout cas d'Avortement épizootique
Concessionnaire Général : **SOCIÉTÉ FRANÇAISE du LYSOL**, 81, Rue Parmentier, Ivry-sur-Seine
Concessionnaires Régionaux : **Vincent BEZIAU**, La Surrière, Rocheservière (Vendée) Téléphone 22 Rocheservière
pour Vendée, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure.
Marcel DEFAÏSSE, 15, Rue Pré-Pérché, Rennes (Ille-et-Vilaine)
pour Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.

A LOUER, pour le 25 avril 1938, deux
bonnes MÉTIÈRES d'environ 25 hec-
tares et 36 hectares, situées commune
de Saint-Philbert-de-Grandlieu, et une
FERME de 9 hectares environ, située
commune de Saint-Gildard, S'adresser
à M. Ludovic VERGNE, expert-foncier,
à Saint-Philbert-de-Grandlieu. Tél. 20.

VOITURES D'ENFANTS
23, Chaus. Madeleine - Nantes
MAINGUY
— Lits, Literie de Bébé —

ENTREPRENEURS de BATTAGES
Une COURROIE de TRANSMISSION
s'achète chez le **SPECIALISTE**
GIRARD-AUBERT
Agent exclusif des Courroies
GOODRICH et AURORE
7, Basse Rue de la Casserie - NANTES
(sur le quai d'Orléans) - Tél. 155.73
Spécialité de Bâches confectionnées
TUYAUX pour arrosage, vin, soutirage,
— pulvérisateur, acide, air comprimé —
etc... —

EXPERIENCE CONCLUANTE dans une école d'agriculture renommée
Lisez les résultats de l'expérience sur-
vante, effectuée dans une école d'agri-
culture bien connue.
10 porcs portant des marques nettes de
rachatisme sont divisés en deux lots.
Le lot I reçoit en plus de la ration ordi-
naire de la « Provendeine ».
Augmentation de poids.

	Lot I Provendeine	Lot II
1 ^{re} quinzaine	42	20.500
2 ^{me} »	47.500	24
3 ^{me} »	42	44.500
4 ^{me} »	39	16.500

Poids moyen des Porcelets.

	Lot I	Lot II
Au début	27.100	33.200
A la fin	61.350	54

Différence : 34.250 20.800
L'action de la Provendeine a été
manifeste.
En effet pendant le même temps le
lot Provendeine a produit 65 kg. de
poids vif en plus et, en outre, ces
porcs qui étaient dans un état phy-
siologique moins satisfaisant sont
guéris, tandis que dans le lot II
outre un développement moins
rapide nous avons perdu un
porcelet.
Les 65 kg. de viande supplé-
mentaires représentent 390 fr.
Les porcs du lot I ont
consommé 10 boîtes de
Provendeine à 14 fr. soit 140 fr.
Le bénéfice supplémentaire
du lot I à la Provendeine est de
250 fr.
« Élever la Provendeine Sanders »
la seule véritable 14 fr.
Ancienne Maison Louis Sanders, S. A.,
17, rue de la Santé, Rennes.
PROVENDINE
Complexe de Vitamines A & D, B12, et Acides Aminés